Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 13 (1925)

Heft: 224

Artikel: Variété : (retardé) : les femmes au Musée Rath (Genève) : Mme Jacobi-

Bordier : les artistes de "l'Oeuvre"

Autor: Gautier, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-258657

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

vront pour leurs frais d'exploitation une subvention basée sur le nombre des journées de maladie de tuberculeux, qui pourra atteindre le 8 à 10 % du coût effectif de la journée. Quant aux dispensaires et services de consultation également mentionnés à l'article 10, ils recevront de la Confédération des subventions égales au 33 % de leurs dépenses effectives. L'article 15 permet à la Confédération de verser des sub-

ventions spéciales aux caisses d'assurance-maladie qui accordent, pour le traitement et les soins de leurs membres tuberculeux, des prestations qui dépassent, par leur nature et leur durée, celles que prévoit la loi fédérale sur les assurances; ces mêmes subventions doivent être accordées, dans les mêmes conditions, aux institutions d'assurance mutuelle ayant pour but de compléter les secours fournis par les caisses-maladie.

On a calculé, approximativement cela va sans dire, que les dépenses faites en Suisse, en faveur des tuberculeux, s'élèvent, pour une année, à 30 millions, et on admet que la proportion des tuberculeux qui relèvent de l'assistance publique ou privée, représente la moitié environ du chiffre total, soit 15 millions. Les charges financières qui résulteront pour la Confédération de l'application de la loi s'élèveront au total, de 3 ½ à 4 1/2 millions, soit 2 à 3 millions de dépenses nouvelles, puisque actuellement la Confédération consacre déjà une somme de 1 1/2 million à la lutte antituberculeuse. On peut espérer que ces sommes, qui n'atteindront ce maximum que peu à peu, diminueront ensuite lentement, à mesure qu'une lutte acharnée et méthodique aura fait reculer la terrible maladie. Les articles 16 et 17 sont de caractère juridique. Ils fixent

la procédure de secours et les dispositions pénales. Des amendes de 1000 et 2000 fr. sont prévues pour les contraventions à la loi. Enfin, les articles 18 à 21 contiennent les dispositions générales que l'on retrouve dans toutes les lois fédérales.

Avant de terminer son Message, le Conseil fédéral recommande aux cantons qui ne la possèdent pas encore l'institution du médecin cantonal, indispensable non seulement pour la bonne organisation de la lutte contre la tuberculose, mais pour l'application de toutes les lois de police sanitaire.

Il ne reste qu'à souhaiter qu'un temps pas trop long ne s'écoule avant l'acceptation, puis l'entrée en vigueur, de cette loi. JEANNE PITTET.

VARIÉTÉ

Les femmes au Musée Rath (Genève)

Mme Jacobi-Bordier; les artistes de «l'Œuvre»

Rien de ce qui est féminin ne doit rester étranger au Mouvement Féministe, Au.s., à côté du combat pour le suffrage et de l'activité philanthropique, il reste dans ses colonnes une petite place pour les beaux orte. les beaux arts.

les beaux arts.

La récente exposition du Musée Rath comprenaît une série de toiles de M. Gianoli, une autre de M. Jacobi et, dans les salles consacrées à cet artiste, quelques bustes de Mme Jacobi-Bordier. — A côté se trouvait une section d'art décoratif organisée par le groupe genevois « l'Œuvre ». Par parenthèse, pourquoi « l'Œuvre » a-t-elle placardé sur nos murs une si laide affiche? Je sais des gens que cela à éloignés du Musée Rath.

M. Gianoli excelle aux effets d'hiver à la montagne. Il sait rendre la pureté glacée de l'athmosphère, les jeux de la lumière sur la neige et la diversité des plans dans le paysage hivernal. Mais, à mon humble avis, la perle de la collection est une vue du château de Chenonceaux sous un ciel gris d'automne. — M. Jacques Jacobi est un de nos meilleurs artistes. Il nous conduit, cette année, en Italie, en Belgique et aussi dans la campagne genevoise. Il a su rendre les ciels brouillés et les eaux stagnantes des Flandres, les contours classiques du pays toscan, les intimités de nos champs et de nos villages. Nous admirons sa facture large et grasse, dres, les contours classiques du pays toscan, les intimités de nos champs et de nos villages. Nous admirons sa facture large et grasse, son dessin soli.le, la discrète harmonie de sa palette. — Les bustes de Mme Jacobi-Bordier sont au nombre de 9. Ce sont de très belles œuvres. On y sent non le désir « d'épater le bourgeois » ou de suivre une mode, mais le respect de l'art, l'observation de la nature, et surtout le don de vie, sans lequel il n'y a pas d'œuvre belle. Le buste de M. Jacques Jacobi est superbe d'allure et de vérité; on dirait qu'il va s'animer. Dans le portrait de Mme A. WI, l'artiste a su exprimer la délicatesse d'un jeune et joli visage féminin au sourire un peu moqueur. Et dans la figure énergique portant le nº 74 et que j'appellerai « l'Entêtée », quelle énergie, quelle fermeté! Avec cela, Mme Jacobi sait traduire avec une tendresse exquise les traits indécis, le modelé tout en rondeurs des

petits enfants. Nous connaissions déjà Mile Motoko, la Japonaise, qui serait si charmante si elle gardait sa coiffure de mousme au lieu de se faire tailler les cheveux à la Ninon. Nous ne regrettons qu'une chose, c'est que Mme Jacobi ne nous ait pas donné un plus

qu'une chose, c'est que Mme Jacobi ne nous ait pas donné un plus grand nombre d'œuvres à admirer.

Dans la section décorative de l'« Œuvre», le nombre des artistes féminins était considérable. Les reliures et les papiers peints de Mmes Valentine et M.-L. Baud-Bovy étaient réunis dans la même vitrine, où ils font chatoyer les couleurs et dorures. Les reliures, très sobres, sont d'un goût classique, tanois que les papiers peints ont un caractère plus moderne, plus fantaisiste. — Les deux miroirs de Mme Bedot-Diodati, surmontés d'un motif décoratif en papier peint et découpé sont d'un très heureux effet. — Les faiences de Mle Marie Berthier, aux tons jaunes et bruns, ont un caractère de rusticité qui plaît évidemment au public, car toutes ont été vendues. — Nous savions que Mle Nathalie de Buren se distinguait dans l'art du batik. Aujourd'hui Nathalie de Büren se distinguait dans l'art du batik. Aujourd'hui Nathalie de Bûren se distinguait dans l'art du batik. Aujourd'hui elle se montre aussi sculpteur et expose deux bustes, dont l'un en terre cuite représente une jeune femme au sourire énigmatique. C'est un début remarquable. — De Mde Anne Decrey, un autre buste de jeune fille, qui est vraiment très, très bien. — Mme Giacomini-Piccard a abandonné les fleurs pour la reliure et l'orfévrerie. Cuir, nacre, argent, coffrets et livres, que de goût et d'habileté en un si petit espace! Mais rendez-nous vos fleurs, Madame; rien ne vaut la fraîcheur des corolles, que nulle ne sait peindre comme vous! — Les verreries de Mme J. Matthey de l'Etang semblent de l'eau fraîche qui s'est arrêtée de couler. Elle revêt ces limpidités de dessins noirs, bleus ou oranges, fins comme dentelles, souples comme lianes. — Nous aimerions à comprendre ce que représente la mosaïque de Mme M. Naville, on offre des tons éclatants. Mais nous n'arlianes. — Nous aimerions à comprendre ce que représente la mosaique de Mme M. Navilie, on offre des tons éclatants. Mais nous n'arrivons pas à voir si c est une femme ou une harpe que l'homme tient dans ses bras! — Mle J. Chatenoud expose, en collaboration avec M. P. Pernet, aussi est-il difficile de déterminer la part qui revient à chacun. Tentures et coussins sont un régal pour l'œil; les tons les plus vifs et les plus tendres y voisinent sans se heurter.

Le pingouin de Mile Hélène Pilet a beaucoup d'allure. — Les tentures et les écharpes de Mme E. Salzmann, brodées en grosses laines, sont douces à l'œil et, sans doute, au toucher; à noter le portrait de son chien par le même procédé: il est amusant. — Mme Siebenthal-Glitzsch possède de multiples talents. On la voit tour à tour orfèvre et brodeuse, traitant l'émail et le batik. Nous admirons surtout ses émaux, qui dénotent une rare habileté.

Notre but est de signaler la place très importante des femmes dans cette exposition. Nous voudrions pouvoir parler aussi des hommes, car nos meilleurs artistes ont exposé à « l'Œuvre ». Mais cela nous entraînerait trop loin, et nous nous bornerons à exprimer

rollines, tar hos inferieurs artistes ont expose a «Teurle», massecla nous entraînerait trop loin, et nous nous bornerons à exprimer notre admiration à MM. G. François, Ed. Bille, J.-H. Demole, Haberjahn, Aug. Bastard, Wanner, Noverraz, Maurice Albrecht, et bien d'autres. Le mouvement artistique décoratif est très intéressant à Genève. La jeunesse y prend une large part. Puisse le public encourager tant d'efforts!

IIme Assemblée générale de l'Association suisse de Femmes universitaires.

C'est à Zurich, les 14 et 15 novembre, que se réunissait la IIe Assemblée de délégués de l'Association suisse de Femmes universitaires. L'Assemblée fut ouverte le samedi soir, à l'Aula du Polytechnichum, par une conférence publique de Mme Dr Maria Waser, l'écrivain et poète bien connu, sur la Femme dans l'œuvre de Ferd. Hodler. Une interprétation toute nouvelle de l'œuvre de grand maître, dans laquelle la femme serait le symbole de la vie, donna à Mme Waser l'occasion d'exprimer, avec une haute inspiration poétique, des idées d'une grande élévation. S'adressant en terminant aux femmes universitaires, elle leur fit entrevoir la maternité comme le plus haut idéal, maternité dans sa forme la plus ternité comme le plus haut idéal, maternité dans sa forme la plus large: la bonté.'
Une réception dans le hall du Polytechnichum réunissait un

grand nombre d'universitaires et d'invités. Le recteur de l'Unive-sité, M. le prof. Bleuler, prit la parole en insistant sur la nécessité de la collaboration de la femme dans le travail scientifique et

Le dimanche avait lieu la séance administrative. La Présidente annonça la fondation d'une nouvelle section à Neuchâtel et constata

Appel au public charitable La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu!!!

Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la mellleure et la plus sûre est de donner directement à la Maison du Vieux de Lausanne.

Ames charitables, cœures compatissants, fors des déménagements, revues de maisons, de garderobes, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléph 91.08

44, rue Martheray, 44

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91.06, ou simple carte suffit En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement duport, si désiré. Discrétion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant Fermée le samedi après-midi.